L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE. 12 AOUT.

LOUISIANE.

Le Louisiana Super Bowl, (Nouvelle-Ibérie), du 9 août, donne les détails suivants sur les récoltes de la paroisse St. Jacques, rive droite :

L'habitation Nicolas Vegas a 30 arpents de plant de cannes, 20 de souches et 20 de maïs; May, habitation T. Leblanc, 84 arpents de plant de cannes, 60 de souches, 100 de maïs; Salberg, 275 arpents de plant de cannes, 240 de souches, 225 de maïs; Morning Star et St. Joseph, 120 arpents de plant de cannes, 155 de souches et 130 de maïs; Landerdale ou Bergendy Lapice, 204 arpents de plant de cannes, 181 de souches, y compris 28 de semences, importées par M. Pierre Lapice, 195 de maïs; Elina ou Paul de Vergès, 100 arpents de plant, 80 de souches, 162 de maïs; Eloi Hebert, 125 arpents de riz et M. Hetter et Crecce, 110; Arcadia ou Elphège Mire, 65 arpents de plant de cannes, 80 de maïs, 153 de riz; Buena Vista, 750 arpents de riz; St-Victoire, 170 arpents de plant de cannes, 180 de souches, 125 de maïs; Tircuit, 200 arpents de riz; J. K. Gaudet, 200 arpents de riz, 10 de plant de cannes, 35 de maïs; Leonard Arceneaux, 125 arpents de riz; Ganier Frères, 140 arpents de plant de cannes, 140 de souches, 100 de maïs; Mme Leroi, 50 arpents de cannes; St-Cigir, 125 arpents de plant de cannes, 119 de souches, 100 de maïs; Ste-Amélie, 90 arpents de plant de cannes, 80 de souches, 70 de maïs; Auguste Lebouf, 15 arpents de cannes, 14 de souches, 16 de maïs; ronia à la plantation St-Frisca; Bienvenu Tassin, 5 arpents de plant de cannes, 4 de souches, 10 de maïs; St-Frisca, ou F. N. Poché, 40 arpents de plant, 70 de souches, 40 de maïs; G. A. Poché, 18 arpents de plant de cannes, 14 de souches, 75 de maïs; Ste Cécile, ou P. Maspéro, 140 arpents de plant de cannes, 160 de souches, 150 de maïs; St-James, appartenant à la Banque des Citoyens, MM. Ledos et Cie., 240 arpents de riz; Armand Mathurne, 70 Willis Bourgeoy, 100; Ch. Plaisance, 95 arpents de cannes, 115 de riz, 40 de maïs; propriété St-James, 300 arpents de plant de cannes, 200 de souches, 350 de maïs; M. B. Cauterelle, 350 arpents de riz, 150 de plant de cannes, 125 de souches, 50 de maïs; B. S. Weber, 240 arpents de riz, 19 de plant de canne, 24 de souches; Boucoucous, 115 arpents de plant de cannes, 95 de souches, 75 de maïs; Joseph Webre, 105 arpents de plant de canne, 75 de souches de première année, 15 de seconde année, 80 de maïs; St-Emma, ou Maspéro et Chauff, 115 arpents de plant de canne, 19 de plant d'automne, 169 de souches, 110 de maïs; Rich Bend, 160 arpents de plant de cannes, 300 de souches, 95 de maïs; Pike's Peak, 160 arpents de plant de canne, 240 de souches, 90 de maïs; Home Place, 75 arpents de plant de canne, 135 de souches, 80 de maïs; N. E. Delogny, 190 arpents de plant de cannes, 300 de souches; les pluies ont ruiné sa récolte. (La fin des récoltes de cette paroisse, la semaine prochaine.)

—Nous apprenons avec plaisir qu'il y a eu, dans de nombreuses localités, des ondées rafraîchissantes, mais une forte pluie, s'étendant sur tout le pays, ferait énormément de bien. En beaucoup d'endroits, la canne souffre de la sécheresse. La seule consolation que nous trouvons dans cette situation, c'est que la même sécheresse fait admirablement les affaires des planteurs de riz, qui sommeraient à moissonner et font une magnifique récolte.

Sur quelques propriétés de la paroisse Ste-Marie, les insectes ont dépouillé les cannes de leurs feuilles. Heureusement, ce sont là des cas isolés.

On nous parle de l'apparition des chenilles dans des champs de coton, dans la sécheresse actuelle ne les laisera pas se propager, et l'on n'a pas à craindre de grands ravages de leur part.

Les paroisses des Attakapas ont fait une abondante récolte de maïs, qui les rend indépendantes cette année.

—Il est question de construire une fabrique de coton à Washington, paroisse St-Landry. Les gens du pays la bâtiment et la feraient marcher; les capitaux leur viendraient du dehors.

—M. Pierre Lassalle, propriétaire de 1,200 arpents sur le Coteau, à l'intersection des paroisses Ibérie, St-Marain et Lafayette, vendrait trouver un capitaliste qui élèverait sur sa propriété une usine sucrerie. M. Lassalle procurerait toutes les facilités à celui qui tenterait l'entreprise. Il y a sur la propriété de l'eau qui alimenterait les machines à vapeur. La propriété n'est qu'à 2 milles de la ligne Morgan qui, à l'aide d'un chemin de fer à cheval, pourrait fournir tout le charbon dont on aurait besoin.

—Décidément, le chenille a fait son apparition dans les champs de coton qui avoisinent le Coteau, à l'ouest de la Nouvelle-Ibérie, ainsi que dans le voisinage du Lac Peigneur, mais le temps sec et chaud qu'il fait ne lui permettra pas de se multiplier, les habitants peuvent se rassurer, ils n'ont pas beaucoup à craindre de l'invasion.

Le Capitolian Advocate (Bâton Rouge), du 10 août :

Il y a eu beaucoup de maladies dans la section de Grosse-Tête, depuis les inondations, mais elles n'étaient généralement pas dangereuses; presque toutes étaient des fièvres en frisson.

—Partout où l'inondation n'a pas pénétré, les récoltes, dans la section de Grosse-Tête, sont en excellent état, et fort abondantes. La canne, le coton, le maïs, donnent tout ce que l'on en pouvait attendre, après la mauvaise saison que nous avons eue.

Le Pionnier de l'Assomption, du 11 août :

La sécheresse, qui dure depuis plusieurs semaines, fait un tort considérable à la canne. On estime que la récolte, par suite des pluies de juin et de la présente sécheresse, sera réduite d'un bon tiers.—Les chemins sont couverts de poussière, ce qui est fort désagréable pour les voyageurs.—Il a cependant fait beaucoup moins chaud cette semaine que les semaines précédentes. Nous avons en tout les jours de bonnes brises et les nuits ont été assez fraîches.—Cette température ne nuit pas à l'état sanitaire, qui ne laisse rien à désirer.

La Sentinelle de Thibodaux, du 11 août :

La récolte souffre de la sécheresse.

—Les eaux du bayou Salmon rapidement, et si cette baisse continue, il est très probable qu'avant peu la navigation sera interdite aux steamboats. Ceux qui ont des produits à expédier, ou des marchandises à faire venir de la Nouvelle-Orléans, feront bien de le faire le plus vite possible.

—La nomination du major E. A. Burke, comme directeur général de l'Exposition Universelle qui doit avoir lieu l'année prochaine à la Nouvelle-Orléans, a été reçue avec la plus grande satisfaction par le peuple de la Louisiane. Si la Nouvelle-Orléans avait quelques centaines d'hommes comme le major Burke, elle deviendrait une des villes les plus florissantes du monde.

Le Méridional d'Abbeville, [paroisse Vermilion,] du 11 août :

Il fait une sécheresse et une chaleur comme notre paroisse n'en a vue depuis longtemps, et il n'est pas étonnant que la fâcheuse nouvelle arrive qu'il y a quelques résultes de riz et de maïs en retard, qui brûlent dans les pieds.

—*Décédé*, en cette paroisse, jeudi, 3 du courant, François Xavier Bansept, à l'âge de 45 ans.

—On nous annonce qu'il y a beaucoup de fièvres dans la paroisse, mais elles ne sont pas d'un caractère dangereux et cèdent promptement à un léger traitement.

Nous avons appris, avec une grande satisfaction, parce qu'il s'agit du bonheur de la jeunesse de notre paroisse et des paroisses voisines, qu'à la demande de plusieurs pères et mères, M. C. A. Montesch a ouvert de nouveau, lundi dernier, une école privée pour l'enseignement de la langue française. Sa longue expérience et ses talents reconnus comme professeur, lui assurent d'avance un bien accueil. La maison d'école est située près l'habitation de M. Delpouyte Blanir, à quelques pas du Bayou Tèche.

Le dernier Grévin du *Journal amusant* :

Deux paysannes se querellent en se menaçant du poing.

— Moi, j'tai volai?

— Vous, tu m'as volai.

— Tenais, si j'avais quéqu'un n'a volai, ça m'f'rait point toi; j'te méprise ben d' trop pour ça!

Dernière nouvelle :

A une exposition de homards qui aura lieu prochainement à Couey Island, un savant vivisecteur fera figurer son poison le nez de l'ex-directeur d'un journal.

L'Officiel du 27 juillet publie la loi pour la réorganisation, en France, des troupes de l'armée active, en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

D'après cette loi, l'artillerie comprendra désormais: — 1° 16 batailles à pied, à 5 batteries chacun; — 2° 38 régiments de campagne constituant 19 brigades à 2 régiments, à raison de 1 brigade par corps d'armée; le pomier régiment de chaque brigade est à 12 batteries montées; le deuxième régiment est à 8 batteries montées et 2 batteries à cheval; — 3° 2 régiments d'artillerie-pontonniers à 14 compagnies chacun; — 4° 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie chargées de la construction de la partie du matériel de l'artillerie, du génie et du train des équipages militaires, dont la confection ne serait pas confiée à l'industrie civile; — 5° 3 compagnies d'artificiers.

Sont supprimées: — 1° les 45 batteries à pied existant actuellement dans les régiments d'artillerie en France; — 2° les 57 compagnies du train d'artillerie, qui sont attachées actuellement aux 19 brigade d'artillerie.

Le Journal du Havre, du 25 juillet :

M. le ministre de la guerre vient de déposer, sur le bureau de la Chambre des Députés, le compte-rendu des opérations du recrutement de l'armée, pendant l'année 1882... Il résulte de cet intéressant rapport que le nombre des exemptés du service militaire, pour cause de bégalement, a été de 1,146; ce qui fait une proportion de 7 pour 1,000 examinés. Si nous appliquons cette moyenne au chiffre de la population actuelle de la France entière, nous trouvons qu'il y a environ 130,000 hommes atteints de bégalement!

Cela nous remet en mémoire une pétition, pleine d'à-propos, qui fut, jadis, adressée à l'Assemblée nationale, par le docteur Chervin, directeur de l'Institut des bègues de Paris, demandant la suppression du bégalement, comme cause d'exemption du service militaire. M. Chervin basait sa demande sur la constatation faite, par plus de trente commissions médicales officielles, de la possibilité de faire disparaître complètement le bégalement.

En attendant que ce vœu soit exaucé, nous considérons comme un devoir de signaler aux intéressés l'existence de l'Institut des bègues de Paris, où ils pourront recouvrer la liberté de la parole, dans le court espace de vingt jours, et cela sans remède ni opération; mais par la simple pratique d'exercices spéciaux de gymnastique vocale. Si nous sommes bien informés, un cours doit commencer le 6 août prochain.

Ajoutons que M. Chervin a ouvert des cours gratuits pour les indigens, qu'il accueille avec bonté les personnes qu'on lui recommande, et l'on comprendra qu'il ne s'agit point, ici, d'une réclame en faveur d'une personnalité, mais de faire connaître une découverte bienfaisante pour l'humanité et de rendre hommage à un homme de bien.

La Cour d'appel de Paris vient de trancher définitivement un procès intéressant qui s'était élevé sur l'interprétation du testament de M. Heriot, l'un des fondateurs des Magasins du Louvre.

Lié d'une dispute amitié avec un rentier, M. Vidron, qui lui avait fourni une partie de son apport social, M. Heriot, sentant sa fin prochaine, traça dans les convulsions de l'agonie, au crayon, ces quelques lignes sur un bloc-notes:

"Je laisse dix mille francs de rente à mon ami Vidron, pour sa vie."

Aucune date, aucune signature. Le grand industriel était déjà mourant.

Le frère du défunt, M. le commandant Heriot, son héritier naturel, qui avait cependant délivré d'autres legs, constitués dans les formes à peu près identiques, a refusé d'exécuter celui-ci. Le tribunal civil lui a donné raison.

La Cour d'appel a estimé, à son tour, que le défaut de signature et de date devait entraîner la nullité de la disposition testamentaire dont il s'agit.

"Et, cependant, il est pas douteux, dit le jugement, que la volonté de M. Heriot a été de laisser à son ami Vidron une rente viagère de 10,000 fr." Qu'estimée une cette somme, après des 1,400,000 francs de rente que rapportent, aujourd'hui, au commandant Heriot, les dividendes de la Société des Magasins du Louvre? Une misère.

Mais la fôorme était là. Et la fôorme, c'est sacré. Cependant, la volonté du testateur avait peut-être aussi quelque droit d'être prise en considération par les juges.

Il est question, en ce moment, en France, de l'adoption, pour les chemins de fer, d'un appareil "enregistreur de vitesse," c'est-à-dire d'un appareil qui permette aux ingénieurs de la traction à l'arrivée de chaque train, de pouvoir s'assurer d'une façon absolument certaine de la vitesse à laquelle le train a marché à tous les instants de son parcours.

C'est M. Louis Pouget, inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, officier de la Légion d'Honneur, qui a inventé le chrono-tachymètre, qui va très probablement être adopté par les Compagnies de chemins de fer.

Par ordre de M. le ministre des travaux publics, en date du 30 juin 1883, la chrono-tachymètre Pouget a été soumis à l'examen officiel du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, qui l'a fait expérimenter, pendant trois semaines, sur les chemins de fer de l'Ouest.

L'appareil en question est fixé sur un longeron de locomotive et prend son mouvement sur la jante d'une des roues. Il imprime automatiquement, sur un rouleau de papier, tous les incidents de vitesse de la route. A la lecture de cet imprimé, le chef de dépôt verra quels ont été les temps d'arrêt aux différentes gares, les ralentissements, s'il s'en est produit, et surtout quels ont été les vitesses de la machine aux différents points kilométrique du chemin parcouru.

La commission permanente italienne, présidée par le contre-amiral Ascchia, a terminé les expériences de réception du canon de 43 se chargeant par la culasse, destiné au cuirassé *l'Italie*.

Les expériences, aux termes du contrat avec la maison W. Armstrong se sont composées de 50 coups. On a employé la poudre "progressive" de Fossano. La charge a été de 350 kilog. La vitesse initiale obtenue a été de 350 mètres, avec un projectile pesant 910 kilog. La force du choc a atteint 16,500 dynamètres, dépassant ainsi d'environ 1,000 dynamides celle obtenue avec le canon de 100 tonnes, se chargeant par la bouche du *Duilio*.

Tout le mécanisme hydraulique de l'affût de 43 centimètres a fort bien fonctionné.

La commission a constaté que le canon de 43 centimètres, destiné à l'*Italie*, est la plus puissante pièce d'artillerie qui existe aujourd'hui.

Dans le compte rendu analytique de la séance du 23 juillet du conseil municipal, nous trouvons quelques renseignements statistiques sur le trafic et le mouvement de Paris et sur son accroissement, de 1872 à 1881. [Discours de M. Level.] En 1872, le mouvement des voyageurs au départ des gares de Paris a été de 14,408,032; en 1881, il a atteint le chiffre de 19,583,168, soit augmentation de 5,175,136, ou 36 0[0.

A l'arrivée, le mouvement était de 14,981,508 voyageurs en 1872, et de 19,113,488 en 1881; augmentation, 5 millions 113,496 ou 36 0[0.

Pour les marchandises, les gares de la petite vitesse de la Chapelle, la Villette, Bercy, Ivry, Batignolles et Vaugirard ont expédié, en 1872, 1,571,841 tonnes, et reçu 3,920,971 tonnes; en 1881, expédié 2,257,065 tonnes, et reçu 6,133,304 tonnes; donc augmentation de 685,853 tonnes, ou 42 0[0 au départ, et de 2,252,420 tonnes, ou 60 0[0 à l'arrivée.

L'importation de marchandises sur la Seine et les canaux était en 1872 de 1,882,000 tonnes, l'exportation de 344 mille tonnes. En 1881, importation 3,483, tonnes, exportation 989,000 tonnes; donc augmentation de 1,601,000 tonnes ou 90 0[0 à l'importation, et de 645,000 tonnes ou 177 0[0 à l'exportation. Il manque pour compléter cette statistique, le tonnage des marchandises à l'entrée et à la sortie des 21 portes de l'octroi; mais, pour résumer, les chiffres et dessus:

1872 donne pour expédition et réception 7,578,812 tonnes; 1881 donne pour expédition et réception 12,853,085 tonnes; soit augmentation en deux ans du trafic général de Paris 5,184,273 tonnes, soit 45 0[0.

De pareils chiffres, dit la *République Française*, sont consolants. Jamais, sous aucun régime, on n'avait constaté une si vaste expansion, à un si prodigieux développement du commerce et de la consommation. Et MM. les intransigeants de droite crient que la banqueroute, la hideuse banqueroute.... "Farceurs!" disait Emile de Girardin.

Le *Gaulois* raconte que, à la salle Drouot, à Paris, on allait procéder à la vente volontaire des meubles de Mme X....

Tout à coup, un monsieur s'avance vers le commissaire-priseur et lui annonce qu'il met opposition pour une créance de quatre cents francs. La dame s'emporte; on en vient aux mots.

Dans le feu de la dispute, le monsieur, qui est dentiste, commet l'indiscrétion d'expliquer la provenance de la dette: il n'agit du paiement d'un râtelier! A ces mots, la dame s'arrache les fausses dents de la bouche et les jette à la face du dentiste.

Le public trépigne et M. Ouanore s'esquive.

Petites joyeusetés des gares de chemins de fer.

On vient de construire, à Noisy-le-Sec, un énorme hangar destiné à remiser les vieux wagons.

A l'entrée, on lit en lettres énormes:

Il est expressément interdit aux locomotives d'entrer ici.

On voit la scène d'ici: une locomotive égarée se précipite vers le hangar, aperçoit l'affiche et s'éloigne en bougonnant.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE LA SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpas, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Haïti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est au vrai sûr pour prévenir la propagation du fléau aux pays voisins, plusieurs comités et villages lesquels ont tous les jours des communications de toutes les heurs avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion incontenable, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie venait à y être des dits déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dite districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique; que des dépêches nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1855, la section 16re de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé du dit Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane: le dit Bureau laisse la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpas, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels cela dite ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'île aux Chèvres, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de dix jours à la station dont ils se sont le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires en régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se seront déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels reglements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prier d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sévères pour faire respecter les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Donnée de par l'ordre du Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:

S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 jui—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en ville de la Nouvelle Orleans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune: savoir, Vera Cruz, Rio Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommendation dans sa lettre au Bureau à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, à quelque date dans la station quarantaine du Mississippi, sera éloigné dans le plus bref délai.....; et, de plus j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports susnommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont autorisés chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de veiller à ce qu'elle soit strictement respectée et dûment punie.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.

27jui—

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER.

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déposer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail est fort peu cher.

M. Boissonneau a employé dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il applique seul l'attention sur ses prix très modiques.

Savril—1 an 22 oct.

1849 1849

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. 6

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en mouchoirs des plus variés et des plus complets en dessous convenant, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, cornes et coques, orfèvrerie d'argent et plaqué, service de tables complets, couverts à fond de couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti faire argent 1154. Articles d'Eglises en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ménagerie de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pendules, orfèvrerie, marteaux, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix exceptionnel réduit.

166—Sem — DMav

Portable Electric Lighter

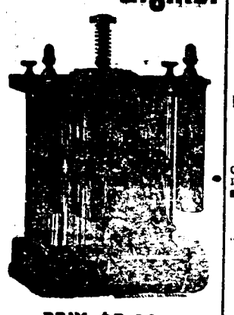

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des usines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une solution chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les États-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un *Portable Electric Lighter*" pour $5 se vend *actuellement de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.*

99 W—8 m. mar. J. D.

L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $5,

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE TIERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

:1867 LOTS!

LE TOUT S'ELEVANT A:

$265,500!

Le tirage commencera positivement 11 h^res du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	...$75,000, soit	$75,000	
1 Lot de	...25,000,	25,000	
1 Lot de	...10,000,	10,000	
2 Lots de	...5,000,	10,000	
5 Lots de	...2,000,	10,000	
10 Lots de	...1,000,	10,000	
20 Lots de	...500,	10,000	
100 Lots de	...200,	20,000	
500 Lots de	...100,	50,000	
500 Lots de	...50,	25,000	
1,000 Lots de	...25,	25,000	
1,967 Lots se monteront à		$365,500	

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, impartialité et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans ses vis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Adresses vos lettres enregistrées et faites vos "money orders" payables à

New Orleans National Bank

Nlle-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS DE LA NOUVELLE-ORLEANS

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, FERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé des sociétaires aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,800 24
Passif	2,670,383 46
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est plaisamment autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. ODDEN, secrétaire-résident.
JULES B. ROUX, assistant-secrétaire-résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Bureau: Orléans, 2 novembre 1882.

12nov—1an—v.o

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849.
—Récompensée comme compagnie d'actionnaires en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer, Victor Meyer, Joseph Bowling, W. B. Copper, S. Hernsheim, George W. Santell, Edward Hale, Charles Newman, J. J. Behan, U. Martinez, Louis Fradée, Leslie Dalery, Harry L. Finch, Charles H. Delozes, A. H. Brown, Reuben G. Beard, Sigmund Kahn, John Calder, R. F. W. Beckman, S. C. Cenas, W. Gerig, W. A. Phelps, John D. Fisher, M. Gillis, A. Rosenfeld, Wm. E. Lyman, C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

O1ut182—1an vne

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$200,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois de 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883):

Primes reçues	
Sur des risques de incendie	$62,150 53
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 27
Primes totales	$74,345 32
Pertes payées	
Sur des risques d'incendie	$3,070 31
Sur des risques de mer	3,419 26
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions	9,686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80
	$21,494 04
Surplus	$52,851 28

KENNETH MILTENBERGER, président.
SCOTT McGREE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux plus courants en taux du tarif les risques de feu, risque incendie, la foudre, la mer, et en outre, partage entre TOUS ceux qui ont été assurés durant cette année fiscale,

50 pour cent

des profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds de capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $800,000, et ne peut plus être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tout autre fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) aurait été épuisé.

Aucune autre compagnie n'offre ses avantages et de l'Etat de la Louisiane sont plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et sont très avantageuses.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés recommande au patronage du public qui est absolument respectueuse envers.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14janv—1an

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80,826 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,472 67	
	$161,744 69	
Non terminée le 30 avril 1882	28,917 51	
		$190,662 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,662 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc.		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,709 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées, et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Sociétés d'Etat	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, loyer, mobilier de bureau, etc.	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse		38,470 98
Prêts garantis par hypothèques on hautes lieux	198,997 45	
Billets à recevoir	13,646 79	
Immeubles	117,185 99	
Primes en voie de perception	27,986 15	
Actions, Bons, etc	95,714 20	
Meubles et installations de bureau	5,122 45	
		$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

W. H. ANDERSON, Président.
THOS F. BRAGG Secrétaire.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CARTELL, Notaire.

A une réunion tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les mêmes dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jos. H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Dabaut,
W. J. Castell,	M. E. Gayoy,
Jno. T. Gibbons,	Gov. McCloskey,
Wm. Hart,	Amédée Touturié,
E. Gaucha,	Richard Harries,
	Mew. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président. THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

W. H. AND